

Sujet : [INTERNET] Projet d'aérogénérateurs industriels de Pouligny St Pierre

De : Monique Robillard <robillardmonique@yahoo.fr>

Date : 05/12/2018 15:04

Pour : "pref-be-ep-eolienpoulignystpierre@indre.gouv.fr" <pref-be-ep-eolienpoulignystpierre@indre.gouv.fr>

Bonjour,

Ci-joint courrier contre le projet d'aérogénérateurs industriels de Pouligny St Pierre.

Sincèrement

Monique Robillard

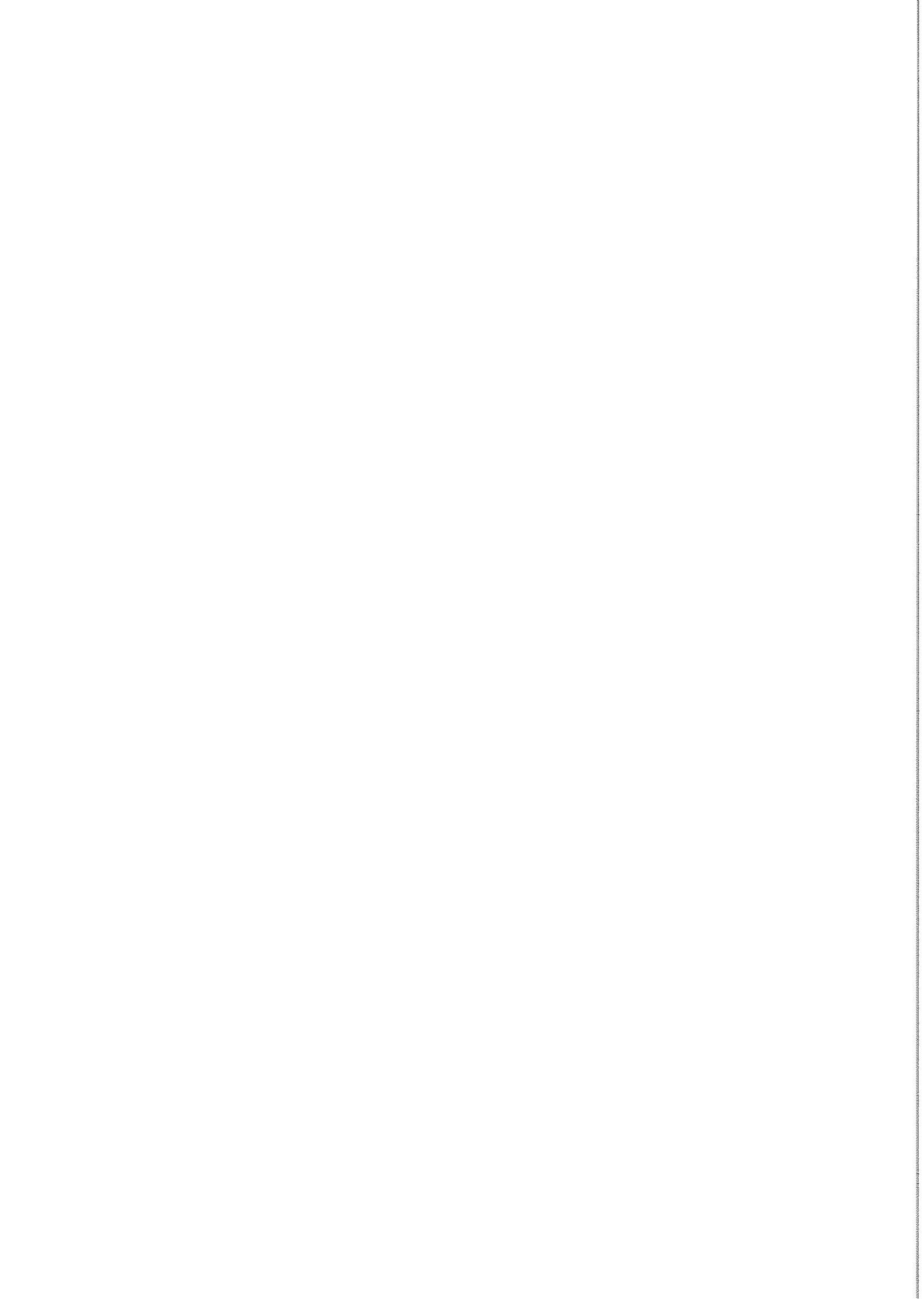
Blé

86290 THOLLET

— Pièces jointes : —

ENQUETE PUBLIQUE POULIGNY.docx

15,0 Ko



Monique ROBILLARD
LIEU DIT BLE
86290 THOLLET

Projet éolien de Pouligny St Pierre

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

Les machines ne tournent pas lorsqu'il n'y a pas de vent
Les machines ne tournent pas lorsqu'il y a trop de vent
Les machines ne tournent pas lorsque que les chauves-souris sont en activité,
Les machines ne tournent pas lorsque les grues sont en migration
Les machines ne tournent pas lorsque le réseau est saturé
Les machines ne tournent pas lorsqu'elles font trop de bruit

Cela sert à quoi ?

Pour varier le bouquet énergétique de la France ?

Pourquoi subventionner des énergies aléatoires, intermittentes, (et ce depuis plus de 10 ans maintenant, on pourrait même appeler cela une rente... au profit de certains) alors qu'il a des énergies renouvelables qui ne le sont pas : l'hydraulique par exemple ?

A cause de « l'urgence climatique » ?

La production d'électricité en France émet peu de CO2... pourquoi détruire et démanteler ce que nos anciens ont fait, notre indépendance énergétique ? A qui profite ceci ?

L'Europe émet moins de 1% du total mondial de CO2 !

Pour copier l'Allemagne qui se trouve dans une impasse avec l'éolien et produit de plus en plus de CO2 !

Alors pourquoi ?

« Accord de PARIS COP 21 : objectif de neutralité des émissions de gaz à effet de serre...objectif traduit dans la stratégie Nationale bas carbone » Mais :
la France dans sa production d'énergie électrique bas carbone n'émet pas de gaz à effet de serre (nucléaire) donc ce n'est pas en mettant des aérogénérateurs que les émissions de gaz à effet de serre vont diminuer ! Mais bien en **contrôlant** les émissions des moteurs thermiques (avions - pas de taxes sur le kérosène ! - bateaux (**tankers fuel défiscalisé**), camions, tracteurs...) ces engins ne fonctionnent pas à l'électricité, et ce n'est pas pour demain..., alors des milliards et des milliards dépensés pour rien !

Nord Haute Vienne sacrifiée (en limite du département de la Vienne) :

Lussac les Eglises, Maihac sur Benaize, Blanzac, Roussac, Arnac la Poste, St Georges les Landes, Bellac (2 parcs), st Bonnet de Bellac... et les projets à l'étude non encore déposés !

Sud Vienne, Charente sacrifiés

Rouillé, Guenouillé, Jouhet, Jazeneuil, Millac, Mauprévoir, Le Vigeant, Brigueil, Liglet, Merle Surin, La Férière, Lavausseau (2parcs), Champagné St Hilaire, Plaisance, Savigné, St Sauvant, Nueil sous Faye, Thollet, Chateau Garnier, St Pierre d'Exideuil, Nouiallé, Vernon, La Bussière, Adriers (2parcs + 1 projet)... et les projets non encore déposés !

Et maintenant, les promoteurs déposent des dossiers dans le **Parc Naturel de la Brenne** ! Non content de « laisser pour compte » nos territoires (hôpitaux, services publics...), nos gouvernants les abandonnent maintenant aux promoteurs éoliens, augmentant ainsi le « désert » de nos campagnes.

Les promoteurs éoliens affirment que l'on ne constate pas de baisse de l'immobilier... Ma maison est en vente, des personnes étaient intéressées, mais lorsqu'elles ont eu l'information de ces parcs éoliens (l'information est une obligation car nuisance...), elles n'ont pas donné suite.

Bien sûr, ce que ces personnes recherchent dans cette région, ce sont le calme, les paysages préservés, la faune et la flore, les possibilités de randonnées...

L'immobilier, proche d'un parc éolien est **INVENDABLE** ! Nous assisterons à la désertification de notre région, à l'heure où l'on se désole déjà de celle-ci.

A l'heure où l'on se désole (encore) de la baisse gigantesque de la biodiversité, on accepterait de sacrifier sur l'autel d'une soi-disante "écologie" (plutôt sur l'autel du profit payé par les contribuables) de détruire allègrement chauve-souris, grues, rapaces... refuges pour d'autres oiseaux, que, vous l'aurez remarqué, on ne voit déjà presque plus...

Ce projet, dans le Parc Naturel de la Brenne démontre l'absence de respect des promoteurs qui affirment (sans le démontrer) que le parc d'aérogénérateurs n'aura aucun impact sur la faune, l'avifaune, les migrateurs, la flore, les milieux humides, le patrimoine, les paysages, l'immobilier, et... les humains.

« Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et favorable à sa santé »

« Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement »

Articles 1 et 2 de la Charte de l'environnement, votée en première lecture au Parlement en juin 2004, adoptée le 28 février 2005 et adossée à la Constitution française

Pour toutes ces raisons, Monsieur le commissaire Enquêteur, donnez un avis défavorable à ces installations.

Le 5 décembre 2018

Monique ROBILLARD